



**Monsieur Pouria Amirshahi**  
**Député de la 5<sup>e</sup> circonscription de Paris**  
**Président de *La Digue***

126 rue de l'Université,  
75007, Paris

**Monsieur Patrice Faure,**  
**Préfet de police de Paris**

Préfecture de Police de Paris  
1 bis rue de Lutèce  
75004, Paris

*Le 4 mai 2026,*

Monsieur le Préfet de police,

Je me permets d'appeler votre attention sur la manifestation prévue à Paris ce samedi 9 mai, organisée par le collectif dit « Comité du 9 mai ».

Chaque année, ce rassemblement constitue un point de convergence pour plusieurs centaines de militants issus de mouvances d'ultradroite françaises et européennes, dont certaines se revendiquent ouvertement du néonazisme et du néofascisme.

Il s'agit aujourd'hui de l'un des principaux rendez-vous de ces réseaux qui y trouvent une tribune pour diffuser des symboles de haine : croix celtiques, références au III<sup>e</sup> Reich, codes visuels fascistes. Ont été notamment observés des éléments de mise en scène tels que des tambours ornés de flammes, reproduisant ceux utilisés par les Jeunesses hitlériennes.

L'an dernier, la préfecture de police de Paris avait pris la décision d'interdire ce rassemblement, avant que cette mesure ne soit suspendue par le tribunal administratif de Paris, estimant que la même manifestation organisée en 2024 n'avait donné lieu à aucune poursuite de manifestants.

Les faits constatés lors de l'édition de 2025 appellent toutefois une appréciation renouvelée de la situation : treize personnes ont été interpellées, des participants se sont livrés à des saluts nazis, et il a été relevé que de nombreux individus dissimulaient leur visage sur la voie publique, en méconnaissance des dispositions de l'article 431-9-1 du code pénal.

Au regard de ces éléments, ce rassemblement ne saurait être regardé comme une simple manifestation. Il porte directement atteinte aux principes fondamentaux de la République. Il constitue un espace d'expression de discours et de symboles susceptibles de caractériser des infractions pénales, notamment en matière d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, et apparaît de nature à faire naître des troubles graves à l'ordre public.

Au vu des éléments précités et des faits constatés, qui témoignent d'un risque sérieux de renouvellement de tels agissements, il me paraît nécessaire que l'interdiction de ce rassemblement soit pleinement appréciée par les services de la préfecture de police de Paris.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations républicaines.

**Pouria AMIRSHAHI**